

PRESENTATION GENERALE ET REGLEMENT CONCERNANT
LES COURS D'OPTION FACULTATIVES EPS
EN CONTROLE EN COURS DE FORMATION PROPOSEES AU LYCEE FELIX EBOUE

OPTIONS PROPOSEES :VOLLEY-BALL -BADMINTON- DANSE TRADITIONNELLE

- 1) **Les inscriptions** se dérouleront au cours du premier mois de la rentrée et aucune inscription ne sera prise après le 30 septembre 2005.
- 2) **Les cours** se dérouleront en priorité **le lundi pour les TERMINALES** de 14h30 à 17h30, **le mardi et jeudi** pour les **1^{ERES} et les SECONDES** en option BADMINTON et VOLLEY de 16H30 à 18h et **le mercredi** pour les **1^{ERES} et les SECONDES** de 14h à 17h en option DANSE TRADITIONNELLE.
- 3) **Le choix de l'OPTION** est soumis à une exigence, l'épreuve choisie doit être différente de celles contenues dans le menu EPS. Il faut aussi préciser que **le niveau d'exigence** attendue dans l'activité est relativement élevé (niveau 3) et que les candidats au baccalauréat doivent faire preuve d'un excellent niveau de pratique et de connaissances pour obtenir de bonnes notes.
- 4) Si l'inscription à l'option est un acte volontaire, les cours sont soumis aux mêmes **règles** que l'enseignement obligatoire de l'EPS :
- 5) Toute absence supérieure à une séance d'option devra être justifiée par un **certificat médical** déposé à la vie scolaire et précisant la nature de l'inaptitude (totale ou partielle) ainsi que sa durée.
- 6) Toute inaptitude totale ou partielle supérieure à trois mois sera obligatoirement **contrôlée et visée** par le médecin scolaire. Aucun certificat médical ne pourra avoir d'effet rétroactif.
- 7) **En cas d'absences** répétées et injustifiées, l'enseignant responsable du groupe d'option se réserve le droit d'exclure définitivement l'élève fautif.
- 8) Les cours d'option ne s'adressent qu'aux seuls élèves du lycée Félix EBOUE qui sont évalués en **contrôle en cours de formation**.
- 9) Les élèves d'option doivent obligatoirement **totaliser 60h minimum de pratique effective** sur l'ensemble du cursus lycée pour être évalués au baccalauréat. Dans le cas contraire, aucune note ne leur sera attribuée.
- 10) **Les modalités d'évaluation** devront respecter les référentiels académiques à la disposition de l'ensemble de la communauté éducative ainsi que des parents et des élèves : 15 pts sont attribués à la prestation physique et 5 pts à un entretien oral sur les connaissances de l'activité.
- 11) Les candidats sont évalués en fin d'année par au moins 2 enseignants dont celui de leur groupe et tout comme pour l'enseignement obligatoire les notes seront communiquées à la **Commission Académique pour validation**. Seuls les points obtenus au dessus de 10 sont pris en compte, coefficient 2 pour la première option au bac général et coefficient 1 pour la deuxième option ou le bac technologique.